



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 13 juin 2024**

**RAPPORT N° 14/2024  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**COMPTES 2023 DE LA COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE  
D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN (CIEHL)**

---

**RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALES DE GESTION  
CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2023**

---

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion de la CIEHL s'est réunie le jeudi 18 avril 2024, à Corseaux, et a examiné avec attention les comptes ainsi que le rapport d'activités de l'exercice 2023 de la CIEHL.

Les membres et membres suppléant·e·s suivant·e·s étaient présents et constituent la commission :

<b>Blonay - Saint-Légier</b>	Pascale	<b>Yoakim</b>	
<b>Corseaux</b>	Patricia Jacques Frankie	<b>Gremion Marmier Deloy Trüb</b>	<i>(suppléante)</i>
<b>Jongny</b>	Harry Denise	<b>Roth Yezid</b>	
<b>Montreux</b>	Carole Yanick	<b>Clavadetscher Hess</b>	
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Margaux Héraclès	<b>Dubuis Dellas</b>	<i>(suppléant)</i>
<b>Vevey</b>	Anne-Francine Diane	<b>Simonin Von Gunten</b>	
<b>Veytaux</b>	Natalia Stefania-Gabriela	<b>Martino Dinklage</b>	<i>(suppléante)</i>

Les personnes suivantes étaient excusées :

<b>Blonay - Saint-Légier</b>	Christian Mirta Jacqueline	<b>Ferrari Olgiati Pelet Wassenberg</b>	<i>(suppléante) (suppléante)</i>
<b>Chardonne</b>	Louis-Noé Bernard Marc	<b>Burnat Groves Payot</b>	<i>(suppléant)</i>
<b>Corsier</b>	Ezekiel Carvi Martin	<b>Bürki Stucki Eichenberger</b>	<i>(suppléant)</i>
<b>Jongny</b>	Julien	<b>Pilliard</b>	<i>(suppléant)</i>
<b>Montreux</b>	Ambroise	<b>Crittin</b>	<i>(suppléant)</i>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Myriam	<b>Michel</b>	
<b>Vevey</b>	Jean-Marc	<b>Roduit</b>	<i>(suppléant)</i>
<b>Veytaux</b>	Marco	<b>Strebel</b>	

---

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil
  2. Liste de présences
  3. Préavis relatif aux comptes 2023, comptes 2023 (y.c. rapport vérificateur PKF) et rapport d'activités
  4. Présidence / rédaction du rapport 2024-2025
  5. Divers
  6. Prochaine séance
- 

### 1. ACCUEIL

M. Minacci, syndic de Corseaux et président du Conseil administratif (CA) de la CIEHL pour l'année 2023-2024, souhaite la bienvenue aux membres et membres suppléant-e-s de la Commission de gestion et cède directement la parole à M. Marmier, conseiller communal à Corseaux, qui préside la présente séance.

M. Marmier accueille à son tour la commission et précise que Mme Deloy Trüb, conseillère communale à Corseaux, assurera la rédaction du rapport. Il présente également Mmes Colette Rossier - cheffe de service et Laurence Meyer de Stadelhofen - adjointe, du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI), ainsi que M. Emanuele Ferrara - adjoint du Service des finances de la Ville de Vevey, qu'il remercie pour leur présence.

### 2. LISTE DE PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

Mme Deloy Trüb procède à l'appel des membres. L'ordre du jour ne suscitant pas de remarque, il est suivi tel que prévu.

### 3. PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES 2023, COMPTES 2023 ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Marmier propose de débiter par le rapport d'activités et de poursuivre par les documents relatifs aux comptes 2023 (rapport PKF / comptes / préavis y relatif). Il invite M. Minacci ou Mme Rossier à faire part de leurs éventuels commentaires.

M. Minacci n'a pas de commentaire à faire ; Mme Rossier informe simplement que l'activité de la CIEHL était usuelle en 2023, ce qui est le cas lorsqu'il n'y a pas de projet particulier.

M. Ferrara ajoute qu'une opération de placement a été effectuée sur le conseil de la BCV pour une première période allant jusqu'à la fin mai 2024, à un taux d'intérêt de 1,4 % (tendance aujourd'hui à la baisse). Il précise que le service des finances est toujours attentif aux possibilités de placements avantageux, y compris avec la Caisse d'épargne Riviera (CEP).

Suite aux questions posées par M. Marmier, les réponses suivantes sont communiquées :

- Il serait envisageable que d'autres communes ou associations de communes fassent office d'emprunteurs comme solution de placement mais uniquement sur du court terme (1 à 3 mois, avec la possibilité de le renouveler). Cependant, porter son choix sur une commune poserait un problème d'équité et il faut également s'assurer que le montant à verser pour le 2m2c soit disponible. Les établissements bancaires sont la solution retenue actuellement, d'autant plus que les taux d'intérêts sont positifs.
- Le versement de la participation de la CIEHL au 2m2c ne sera pas forcément retardé à cause du prolongement des travaux annoncé par la Municipalité de Montreux. Une certaine flexibilité est de mise. Les  $\frac{3}{4}$  des travaux au minimum doivent être réalisés pour qu'un versement soit effectué. Un suivi du projet est fait régulièrement au sein du Conseil administratif de la CIEHL, qui décidera de la date du paiement.

Suite à une question de Mme Simonin, Mme Rossier précise que le SAI transmet tous les documents aux greffes municipaux en vue de leur envoi aux conseils communaux, le préavis type étant mis en page selon les usages de chaque commune.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote.

**C'est à l'unanimité, que les comptes 2023 et le préavis y relatif sont adoptés.**

#### **4. PRÉSIDENCE / RÉDACTION DU RAPPORT 2024-2025**

Il est rappelé qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et pour l'année législative 2024-2025, les commissaires de la commune de Corsier-sur-Vevey assureront la présidence et la rédaction du rapport de la commission.

#### **5. DIVERS**

##### Séances de la Commission intercommunale de gestion

Compte tenu du peu d'éléments à discuter, une membre soulève une nouvelle fois la possibilité de consulter la Commission par voie de circulation ou de réduire le nombre de séances.

Il est précisé que la Loi sur les communes (LC) ne permet pas de consultation par voie de circulation et que la Commission de gestion intercommunale établit un rapport à l'attention des conseils communaux sur le budget et sur les comptes de la CIEHL. Le nombre de deux séances par an est donc nécessaire. Actuellement, les sujets abordés entraînent peu de débats et de prises de position ; la période post-covid et l'absence de projet concret en sont la cause. Les délégués de la Commission peuvent toujours inciter leur Municipalité respective à déposer un projet.

##### Procédure fixée pour le dépôt d'un projet à la CIEHL

Il est rappelé que ce sont les municipalités qui déposent un projet auprès du Conseil administratif de la CIEHL, pour examen.

M. Minacci annonce qu'un apéritif est offert par la Municipalité de Corseaux à l'issue de la séance.

#### **6. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance relative à l'examen du budget 2025 est fixée le **mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 18h30, à Corsier (lieu à déterminer).**

### **CONCLUSIONS**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :  
Jacques Marmier

La secrétaire :  
Frankie Deloy Trüb

Fait à Corseaux - le 20 avril 2024